



Le Bâtonnier Lætitia JANBON en compagnie de M<sup>e</sup> Robert BADINTER, invité exceptionnel du Conseil de l'Ordre pour une conférence au Corum de Montpellier, le 25 janvier 2010.

## Entretien avec M<sup>e</sup> Lætitia JANBON, bâtonnier du Barreau de Montpellier

# Semaine de contestation en perspective et autres événements de fin d'année

**Election du bâtonnier 2011-2012 le 1<sup>er</sup> décembre, élection du nouveau Conseil de l'Ordre le 8 décembre ; conférence de presse le 8 décembre pour annoncer une semaine de mobilisation du 13 au 18 décembre avec pour point d'orgue une grève générale des avocats le mercredi 15 décembre ; colloque sur la gestion du patrimoine le 9 décembre ; prestation de serment des jeunes diplômés le 17 décembre en présence de Stéphane HESSEL... La fin de mandat du bâtonnier Lætitia JANBON sera riche en événements, comme l'auront été les deux années de son bâtonnat. Pour l'*Hérault Juridique & Economique*, le bâtonnier revient sur les 24 mois passés à la tête du Conseil de l'ordre des avocats de Montpellier et commente les événements à venir.**

**Dossier et propos recueillis par Daniel CROCI le 30 novembre 2010**

### I - Vers une grande mobilisation du 13 au 18 décembre et une grève générale des avocats le mercredi 15 décembre

**HJE : Les avocats préparent une grande semaine d'action. Pourquoi et comment ?**

**Mme le Bâtonnier Lætitia JANBON :** D'abord par une conférence de presse organisée le 8 décembre au club de la presse, pour annoncer la semaine de protestation que les avocats vont mener entre le 13 et le 18 décembre, avec notamment une grève de toutes les affaires judiciaires et juridiques le mercredi 15 décembre. Le 15 décembre verra une manifestation dans la rue et surtout la grève des audiences. En même temps, durant toute la semaine, seront organisées des manifestations pour marquer notre opposition à la baisse des dépenses de fonctionnement de la justice. On veut s'en tenir à ce qui est le texte de loi, c'est-à-dire : qu'il y ait des greffiers à toutes les audiences ; que l'on puisse avoir des audiences qui ne durent pas plus de 6 heures, parce qu'au-delà c'est contraire à la loi... Nous allons manifester au travers de l'audience devant le juge des enfants ; on s'opposera à plaider lorsqu'il n'y aura pas de greffiers. D'autres manifestations de ce genre seront annoncées en détail le 8 décembre lors de la conférence de presse. La volonté est de sensibiliser l'opinion publique à la baisse des moyens de fonctionnement de la Justice. Ce qui nous concerne en tant qu'avocats, avec au premier chef la garde à vue et l'aide juridictionnelle. La garde à vue va être modifiée en l'état de la décision du Conseil constitutionnel et des décisions de la Cour de cassation et de la Cour européenne des droits de l'homme. Que

sera le prochain projet de texte ? Nous n'en savons rien. Nous sommes opposés aujourd'hui à ce qui a été le projet de loi, puisqu'il crée notamment une audition libre, c'est-à-dire la possibilité d'entendre quelqu'un en dehors de toute protection – sans présence de l'avocat pendant l'audition libre. La Cour européenne des droits de l'homme a rappelé qu'il ne pouvait y avoir d'audition sans la présence d'un avocat (c'est ce qui se passe d'ailleurs en Espagne et dans différents pays européens). Et parce qu'il y aura davantage d'avocats intervenant en garde à vue, nous pensons que les moyens en fonctionnement de notre justice seront inadaptés. Cela se traduit par le fait que les avocats pourront intervenir à tout moment, et non plus seulement la première demi-heure, comme cela se fait actuellement. Cela veut dire beaucoup plus de présence pour les avocats, et beaucoup plus de présence, cela doit se traduire par beaucoup plus de moyens. Il est important que nous soyons présents pour dire au gouvernement d'une part que la garde à vue telle qu'elle est proposée ne nous convient pas, et de surcroît que nous avons besoin d'être aidés financièrement, l'enveloppe globale de l'aide juridictionnelle proposée n'étant certainement pas suffisante. Il faudra avoir des moyens supplémentaires pour que la défense puisse être exercée correctement. Il faut savoir que lorsqu'un avocat intervient en garde à vue, au même titre qu'en première comparution devant un tribunal, il intervient dans un cadre de délégataire de service public. Il n'est pas là à titre privé, mais en qualité

de délégataire de service public. Il est donc légitime que nous demandions au gouvernement de nous permettre d'assurer ces tâches correctement. C'est l'aspect "avocat" de notre démarche. A côté de cela – et là ce sont tous les justiciables et tous les citoyens qui sont concernés – le budget de la justice ne permet pas aujourd'hui un fonctionnement normal. C'est dramatique pour tout le monde. La semaine dernière, un livre blanc a été rendu public par l'USM (Union Syndicale des Magistrats). Il dénonce le délabrement des immeubles de Justice et le manque de moyens pour le fonctionnement de la Justice. Il est vrai que le budget de la Justice a augmenté de 6 % cette année. Cette augmentation n'a pas été consacrée au fonctionnement mais à la création de nouvelles prisons, d'immeubles administratifs, etc. C'est bien ! Mais ce qui compte, c'est le fonctionnement au quotidien. Il manque des greffiers, mais aussi du papier pour les photocopies dans certains tribunaux ! Les magistrats et présidents de tribunal doivent compter au sou le sou... C'est assez effrayant. Il y a de fait une baisse des dépenses consacrées au ministère de la Justice qui est dramatique. Nous allons donc contester et montrer aux citoyens et usagers que l'on se bat certes en tant qu'avocats, mais aussi et essentiellement pour eux. Cela se traduira le mercredi 15 décembre par une journée de grève totale des audiences et par des manifestations dans la rue. Tout au long de la semaine, d'autres manifestations devant les tribunaux seront menées. Nous n'avons pas encore déterminé le mode d'intervention.

## 2 - Retour sur 24 mois de bâtonnat

**Lætitia JANBON**, première femme élue à Montpellier à la fonction de bâtonnier (c'était fin 2008) depuis la création de l'Ordre montpelliérain (en 1810), revient sur ses 24 mois de bâtonnat.

**HJE : Que reprenez-vous de ces deux ans passés à la tête du Conseil de l'Ordre de Montpellier ?**

**Mme le Bâtonnier Lætitia JANBON :** Premièrement, le très fort soutien de "mon" Conseil de l'Ordre, avec lequel j'ai partagé des moments forts et passionnants. Deux ans durant lesquels, je dois dire, j'ai consacré tout mon temps au service de mes confrères et de l'Ordre. J'ai axé mon bâtonnat sur plusieurs priorités, dont la confraternité et la convivialité, en favorisant les rencontres entre confrères et avec les magistrats. J'ai voulu aussi qu'il y ait plus d'informations apportées sur les grands problèmes nationaux avec l'organisation d'assemblées générales, de conférences de presse, notamment sur le rapport Darrois et la garde à vue, pour informer les confrères et les faire participer à l'évolution de la profession. Avec le soutien du Conseil de l'Ordre, nous avons pris diverses motions, notamment sur les propositions législatives, sur le divorce, sur la garde à vue et l'aide juridictionnelle bien sûr, mais aussi sur la loi sur l'immigration, les barèmes des pensions alimentaires... En parallèle, je suis intervenue auprès des parlementaires pour les sensibiliser à notre perception de ces textes de loi qui étaient quelquefois contraires aux libertés publiques et/ou lorsque la démocratie n'était pas toujours complètement respectée. J'ai voulu également qu'il y ait plus de formations pour nos confrères. C'est dans ce cadre-là que nous avons reçu M<sup>e</sup> BADINTER, ancien ministre de la Justice, que nous sommes allés au Conseil constitutionnel avec Dominique ROUSSEAU, professeur de droit constitutionnel à l'Université Montpellier I et à l'Université Paris I et qui a été membre du Conseil Supérieur de la Magistrature. Nous avons également reçu encore le professeur Dominique ROUSSEAU à la suite de la décision du Conseil constitutionnel sur la garde à vue, et le directeur de TRACFIN sur le blanchiment des capitaux, qui était venu nous exposer ce qu'il attendait de nous. Nous lui avons dit à cette occasion ce que nous ne voulions pas faire, c'est-à-dire les déclarations de soupçon. J'ai aussi eu le plaisir de voir l'acceptation par l'université d'un diplôme universitaire créé spécifiquement pour les avocats, sur les pratiques commerciales et le droit des sociétés. Un enseignement très pointu dispensé à l'Hôtel de Paul, annexe de la Maison des Avocats de Montpellier. Les premiers cours ont débuté en septembre de cette année, \*\*\*/\*\*\*

(Suite de l'interview en page 8)



**9 mars 2010 :** Journée de mobilisation contre la réforme de la justice pénale. Avocats et magistrats montpelliérains étaient sur les marches du Palais de justice de la cour d'appel de Montpellier.



**10 juin 2010 :** Les bâtonniers des barreaux de Montpellier, Mende et Alès, à l'invitation de Sylvie AMIEL, présidente de la CARPA, fêtaient les 40 ans de la Caisse des règlements pécuniaires des avocats.



**18 juin 2010 :** Rentrée solennelle du Jeune Barreau de Montpellier. Les prix Jacques-LAFONT et Vincent-BADIE, étaient brillamment défendus au Corum par Ludvine ERRAGNE et Christophe DE ARANJO, en présence du bâtonnier Lætitia JANBON et du bâtonnier désigné Michèle TISSEYRE.



Le CAFE des AVOCATS est, une fois par mois, un lieu de rencontre entre les citoyens et les avocats. L'objectif est de débattre de thèmes de société avec le public et de montrer que l'avocat est acteur de la cité, et pas seulement du milieu judiciaire.



18 novembre 2010 : les avocats à la rencontre des chefs d'entreprise et des décideurs. Tel était l'objet des Rencontres économiques du barreau de Montpellier, organisées cette année sur le thème de l'égalité dans l'entreprise.  
> Voir le compte rendu paru dans l'HJE du 25 novembre 2010.

**Lætitia JANBON, retour sur 24 mois de bâtonnat (suite)**

.../... tous les lundis de 17h00 à 20h00. J'ai voulu également montrer que l'avocat était non seulement un avocat du judiciaire, mais également un avocat du juridique. Nous avons ainsi participé à nombreux salons : de l'immobilier, Vinisud, Sitevi. Et participerons au forum de la création, qui aura lieu la semaine prochaine au Corum de Montpellier... Les Rencontres économiques sont également une grande manifestation annuelle. Instaurées depuis 4 ans sur un thème déterminé, leur but est de montrer aux entreprises que les avocats sont à leurs côtés dans leur accompagnement au quotidien, mais également pour leur stratégie et dans la formation. Il m'a aussi paru important de montrer que dans la société civile classique, en dehors même des entreprises, nous participions aux grands problèmes de société. C'est pour cela que nous avons créé le Café des Avocats, qui permet de débattre sur des thèmes d'actualité et de société aussi divers que la souffrance au travail, la violence faite aux femmes, l'identité nationale, l'école, les sectes ou récemment la garde à vue. Des gens y viennent pour écouter des intervenants, dont des avocats. Il s'agit aussi de montrer que les avocats ne sont pas uniquement dans l'enceinte judiciaire, mais bien au cœur de la cité.

**Beaucoup de satisfaction donc, mais également une forte déception. Nous nous sommes battus contre la décision prise par la Chancellerie de créer une cité judiciaire montpelliéraine au Palais de la Méditerranée, avec le transfert de trois juridictions : le conseil de prud'hommes, le tribunal de commerce et le tribunal d'instance. C'est un véritable événement pour la profession puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Palais de la Méditerranée va être ouvert aux audiences ; les avocats seront désormais obligés de quitter leurs instances originelles et de se déplacer quotidiennement du tribunal de grande instance et de la cour d'appel, proches du Peyrou, vers la rue de la Méditerranée, avec des allers-retours et des déplacements préjudiciables à l'activité de nos confrères. Nous n'avons pas été satisfaits du tout de la décision prise par la Chancellerie. Nous avons produit un recours devant le tribunal administratif et le conseil d'Etat, mais celui-ci n'a pas été reçu. Nous allons donc aller au Palais de la Méditerranée après avoir beaucoup contesté. Incontestablement, pour nous, ce sera difficile. Nous avons fait ce que nous avons pu en utilisant les moyens de droit. La réalité est que nous sommes obligés de nous incliner.**

**3 - Les grands challenges 2011 pour la profession**

**HJE : Quels sont les grands challenges de 2011 pour la profession ?**

**Mme le Bâtonnier Lætitia JANBON :** Il va certainement y avoir des challenges en matière pénale sur la garde à vue. Et puis surtout, nous attendons beaucoup de cette année 2011 dans certains domaines. Par exemple, l'acte d'avocat – c'est-à-dire la possibilité de signer les actes que nous rédigeons. Cette signature implique que nous avons parfaitement éclairé les gens sur la portée de leur engagement. Cet acte signé par l'avocat aura une grande sécurité juridique et aura quasiment la même valeur probante que l'acte authentique d'un notaire, sans avoir toutefois la force exécutoire d'un acte authentique. Mais il apportera une grande sécurité juridique. Nous avons l'accord de la Chancellerie et nous attendons que la loi soit votée et mise en vigueur. Ensuite, nous espérons aussi qu'il y ait une concrétisation pour la loi du droit participatif. C'est aussi quelque chose de très nouveau pour les avocats, une participation directe à la justice. Le droit participatif consiste, pour deux avocats face aux litiges de leurs clients respectifs, d'essayer de voir comment ils peuvent prévoir un accord entre les parties qui sera ensuite homologué par le juge. Ce n'est pas une conciliation, c'est une recherche d'un accord par tous les moyens possibles, et éventuellement par des expertises, ou par des tiers qui pourraient donner leurs évaluations par exemple. Si les parties prenantes en conviennent, cet accord pourra être soumis par un juge et homologué par ce juge. L'avocat va ainsi participer à une justice qui ne sera pas une justice de conflit, mais une justice beaucoup plus consensuelle ...

..../. Nous avons de bons espoirs. Le droit participatif était prévu par le rapport Guinchard. J'évoquais tout à l'heure la réduction du judiciaire... ceci implique qu'il y ait beaucoup plus de règlements par les voies alternatives que sont la conciliation, la médiation, le droit participatif... En bien ou en mal, je ne sais pas. Je pense qu'il y aura du bon et du mauvais parce que quelquefois, il faut que la justice tranche ; et le fait qu'il y ait moins de magistrats et plus de difficultés dans la justice reste problématique, dans la mesure où la société elle-même est très judiciarisée. Et sans même évoquer le pénal, l'appel au juge reste très important.

#### 4 - La promotion des jeunes diplômés 2009-2010 reçoit Stéphane HESSEL

**HJE : C'est donc une fin d'année dense en événements qui vous attend...**

**L.J. :** Effectivement. Sur le plan international, une délégation de TLEMCEN en Algérie a été reçue lundi dernier par les chefs de cour à Montpellier. Un jumelage a été signé avec le Barreau de TLEMCEN, qui s'inscrit dans le prolongement de celui entre les deux villes et les échanges entre magistrats. Des liens sont également tissés avec le Barreau de Madagascar, qui nous a rendu visite à Montpellier il y a quelques mois et qu'une délégation d'avocats montpelliérains va rencontrer à la mi-décembre dans la capitale malgache. Le Barreau de Montpellier va également participer aux rencontres organisées par le Barreau de Barcelone – avec lequel nous sommes jumelés depuis 1987 – qui souhaite favoriser les échanges entre la vingtaine de barreaux avec lequel il est jumelé. Enfin, une association internationale a été créée à son initiative pour permettre d'associer davantage d'avocats aux échanges internationaux. Par ailleurs, le 17 décembre, il y aura la traditionnelle prestation de serment avec 100 jeunes avocats présents, dont 71 de Montpellier et 29 en provenance des barreaux du ressort. Cette prestation de serment se fera cette année en deux temps, pour permettre aux familles de pouvoir assister à cet événement. Et l'après-midi, il sera procédé à une remise des diplômes à la Maison des Avocats de Montpellier, en présence de M. Stéphane HESSEL, parrain de la promotion 2009-2010... une très grande personnalité qui garde toute sa hargne et son enthousiasme.

**HJE : Quelques mots sur votre successeur, qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2011...**

**L.J. :** D'abord, c'est une femme, comme moi ! C'est une belle continuité féminine à la tête de



#### Michèle TISSEYRE élue futur Bâtonnier de l'ORDRE des AVOCATS de MONTPELLIER

Le 1<sup>er</sup> décembre, les avocats de Montpellier ont élu leur futur Bâtonnier. Pour la deuxième fois consécutive, le Barreau sera donc dirigé par une femme. Mme Michèle TISSEYRE succédera le 1<sup>er</sup> janvier 2011 à Mme Laetitia JANBON, dont le mandat se termine à la fin de l'année. Agée de 56 ans, Mme Michèle TISSEYRE est spécialiste en droit des personnes, en droit commercial et en droit social. Son action dans le monde économique lui a valu de présider le Centre des Jeunes Dirigeants LR et d'être toujours membre du bureau de FACE HERAULT. Elle animait il y a quelques jours une table ronde sur le principe d'égalité dans l'entreprise à l'occasion des RENCONTRES ECONOMIQUES du Barreau. Engagée très tôt dans la vie professionnelle, elle a présidé l'Union des Jeunes Avocats et l'Antenne Régionale de l'Association des Avocats Conseils d'Entreprises. Membre de l'Institut des Droits de l'Homme et du conseil d'administration de l'Ecole des Avocats Centre SUD, élue du premier Conseil National des Barreaux en 1993 (*mandat national*), elle participe activement à la vie du Barreau depuis plus de 30 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, elle siège en qualité de Bâtonnier désigné au Conseil de l'Ordre, dont elle a été membre à deux reprises (*de 1986 à 1988 et de 2006 à 2008*). A l'occasion de son élection le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le Bâtonnier Laetitia JANBON lui a renouvelé ses chaleureuses et confraternelles félicitations. Les élections du Conseil de l'Ordre du Barreau de Montpellier auront lieu le 8 décembre prochain.

l'Ordre. Michèle TISSEYRE a beaucoup donné pour la profession. Elle a été membre du Conseil national des barreaux, présidente de l'Union des Jeunes Avocats et j'en oublie, et elle a toujours été concernée par l'Ordre des avocats. Elle continuera dans la lignée de tous les bâtonniers de Montpellier qui ont été aux commandes

depuis de nombreuses années ; avec une spécificité peut-être plus axée sur l'entreprise, les réseaux, puisqu'elle est spécialiste en droit social. Mais je crois qu'elle verra d'abord l'intérêt de l'Ordre, ce qui est essentiel.

**Propos recueillis par Daniel CROCI le 30 novembre 2010.**

**Stéphane HESSEL à l'EFACS** Chaque année, les jeunes diplômés de l'Ecole des Avocats Centre Sud (présidée par Colette de CLERCQ BROQUERE, qui a son siège à Montpellier) reçoivent leur diplôme lors d'une cérémonie, en présence de leurs proches. C'est le 17 décembre prochain que la promotion 2009-2010, forte de 191 membres, se rassemblera à la Maison de l'Avocat à cette occasion, en présence de son parrain, Stéphane HESSEL, ambassadeur de France, figure emblématique de la Résistance, qui s'est de façon constante illustré dans la défense des droits de l'Homme. Les élèves-avocats, à la veille de s'engager dans leur profession, auront ainsi la chance de rencontrer un homme inscrit dans l'histoire contemporaine au titre des valeurs de l'humanité et de la démocratie. Quelles que soient les activités, très diverses, de la profession d'avocat, elle affirme sa vigilance à demeurer gardienne de ce patrimoine. Le même jour, alors que son dernier ouvrage fait un "tabac" (dixit Télérama), Stéphane HESSEL retrouvera son éditeur montpelliérain Indigène pour donner une conférence.